

Message lycéens terminale

Objet : Covid-19 : informations importantes

Numéro de dossier : 100000

M. TOTO TITI - Toto.titi@parcoursup.fr

Message envoyé le 25/03/2020

Bonjour,

Suite à la mobilisation nationale pour lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid-19 en France, voici les informations importantes à savoir concernant la procédure Parcoursup qui se poursuit.

1-Le calendrier Parcoursup

Le calendrier est maintenu. Prochaine étape : confirmation des vœux.

Vous avez jusqu'au 2 avril (23h59 heure de Paris) pour compléter votre dossier (compléter ou modifier votre projet de formation motivé, les rubriques « Mes activités et centres d'intérêts » et « Ma préférence et autres projets », joindre les éventuelles pièces demandées par certaines formations) **et confirmer vos vœux.**

Si vous avez des questions:

- n'hésitez pas à échanger avec vos professeurs, en particulier vos professeurs principaux, via les moyens mis à votre disposition (messagerie, ENT etc.)
- tous les services d'assistance restent disponibles:
 - par téléphone via le numéro vert 0800 400 070 ouvert exceptionnellement jusqu'à 20 heures jeudi 2 avril ([numéros spécifiques pour les DOM et COM](#))
 - par mail via la rubrique contact depuis le dossier Parcoursup
 - via les réseaux sociaux Parcoursup : [twitter](#) et [Facebook](#)

2-Vos bulletins et vos fiches Avenir dans votre dossier

Les conseils de classes de terminale se tiennent sous l'autorité des chefs d'établissement en mars, comme prévu :

- votre bulletin scolaire du 2^{ème} trimestre/1^{er} semestre sera remonté automatiquement par votre établissement dans votre dossier. Si ce n'est pas le cas, vous recevrez un message de Parcoursup vous invitant à saisir vos notes à partir du 30 mars
- votre fiche Avenir pour chaque vœu sera bien renseignée par vos professeurs et votre chef d'établissement et consultable à partir du 30 mars

Si vous constatez des erreurs sur vos bulletins et sur votre fiche Avenir, contactez votre professeur principal pour les signaler.

Votre dossier sera ainsi complet avant d'être transmis aux formations de l'enseignement supérieur qui l'examineront.

3-L'examen de vos vœux par les formations que vous avez choisies

Pour l'essentiel des formations, la procédure dématérialisée Parcoursup permet de garantir sans changement l'examen des vœux.

Si vous avez formulé des vœux pour des formations qui prévoient des épreuves écrites, orales ou des entretiens de sélection :

Dans le contexte exceptionnel de mobilisation nationale pour protéger au mieux la population et prévenir les rassemblements et déplacements propices à la propagation de l'épidémie de COVID-19, les dispositions suivantes sont prises :

- les épreuves écrites sont annulées et remplacées par l'examen du dossier Parcoursup

- les épreuves orales (ou entretiens) de sélection peuvent être maintenues par les formations si elles sont adaptées à la situation de crise et se déroulent à distance.

Pour en savoir plus, consultez notre FAQ.

Vous recevrez prochainement un message de Parcoursup vous invitant à consulter toutes les précisions dans votre dossier pour chacun de vos vœux concernés.

Chaque formation mettra en place une organisation adaptée pour examiner tous les dossiers comme prévu de début avril à mi-mai afin d'envoyer les réponses aux candidats à compter du 19 mai.

Pour suivre l'évolution de la situation, consultez régulièrement notre FAQ.

Tous nos services restent mobilisés pour vous accompagner tout au long de la procédure.

Cordialement,
L'équipe en charge de la plateforme Parcoursup

Ceci est un message automatique. Merci de ne pas y répondre.

Si vous souhaitez vous désinscrire de notre liste de diffusion, veuillez suivre ce lien :
<https://dossier.parcoursup.fr/Candidat>